

# La dématérialisation des pièces justificatives

## Objet de la présente fiche

---

La fiche vise à présenter la dématérialisation de l'ensemble des pièces justificatives en dépense et en recette adressées au comptable, en dehors de la facture; cette dernière faisant l'objet d'une fiche spécifique

## Description du contexte

---

Le contrôle des opérations de dépense et recette par le comptable s'appuie sur la production de pièces justificatives. Ces pièces doivent être intégralement dématérialisées pour parvenir à la dématérialisation complète du compte de gestion.

En matière de pièces justificatives, il faut distinguer 3 sortes de documents

1- Les pièces émises par l'établissement lui même (paye, délibérations, arrêtés,... )

En Xml (pour la paye) ou en rtf/pdf (pour les délibérations et arrêtés), ces pièces n'ont pas besoin d'être scannées ni d'être signées. La signature du bordereau suffit dès lors que le signataire a délégation pour attester du service fait.

2- Les pièces cosignées (acte d'engagement, acte de sous traitance, ...)

Ces pièces nécessitent une numérisation faisant apparaître les signatures en attendant l'utilisation d'une signature électronique

3- Les pièces émises par les tiers

Ces pièces sont la plupart du temps scannées ou récupérées en pdf directement chez les tiers.

## Les marchés publics

---

- La pratique :

Certains documents comme des pièces justificatives cosignées doivent être numérisées avec signatures des cocontractants.

C'est le cas par exemple pour un acte d'engagement, un avenant, un acte de sous-traitance ou un décompte général et définitif. En revanche, des pièces comme le CCAP ou le catalogue de prix n'ont pas besoin d'être scannées ; un document sous Rtf ou Pdf/texte suffit.

Il convient de tenir compte des contraintes de volumétrie en choisissant un type de scan économe (niveau de définition, noir et blanc), en éliminant les documents inutiles (plans...) et en limitant de manière adéquate la taille des bordereaux de mandats comportant des marchés.

Référence : **P5**

Domaine : **Projet**

Titre : **La dématérialisation des pièces justificatives**

*Annexes : P5A et P5B*

- Rappel de la réglementation (extrait convention cadre)

(1/2)

	Les pièces justificatives émises par les CEPL						Les pièces justificatives cosignées par les CEPL et un ou plusieurs tiers				
	CCAP	Eléments de mise en concurrence	Rapport de présentation	Fiche de recensement	Etats liquidatifs établis par la collectivité	Exemplaire unique et Certificat de cession	Acte d'engagement et Contrat Avenant Acte de sous traitance	Procès verbal	Décomptes généraux et Définitifs	Etats liquidatifs établis par le titulaire du marché	Contrats "Hors marché"
§	2.2.1.8			2.2.2.5 alinéa 3	2.2.2.1 (alinéa 3)	2.2.2.1	2.2.2.3	2.2.2.5	2.2.2.5 alinéas 2 et 4	2.2.2.2	
Solution cible	PDF et format référencés (§5.1.2)		XML avec PES marché	XML (§2.2.3.1) ou Formats document (§5.1.2)		formats documents référencés (§5.1.2) avec les signatures électroniques des cocontractants	formats documents référencés (§5.1.2) avec les signatures électroniques des cocontractants	formats documents référencés (§5.1.2) avec les signatures électroniques des cocontractants	1- XML 2- Formats document référencés (§5.1.2) Idem factures (§2.2.3.1)	formats documents référencés (§5.1.2) avec les signatures électroniques des cocontractants	
Solutions transitoires			PDF			numérisation	numérisation si mandat dématérialisé avec le PES Aller Dépense	numérisation si mandat dématérialisé avec le PES Aller Dépense	numérisation si mandat dématérialisé avec le PES Aller Dépense	numérisation	
Schéma XML référencé	NON		NON	NON		NON	NON	NON	OUI		
Possibilité numérisation	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI avec le PES	OUI avec le PES	OUI	OUI	
Formats les plus courants						PDF/RIF/ODT	PDF/RIF/ODT	PDF/RIF/ODT		PDF/RIF/ODT	
Signature électronique du document	NON	NON	NON	NON	Oui	OUI sauf pour la numérisation	OUI sauf pour la numérisation	OUI sauf pour la numérisation	OUI sauf pour la numérisation	OUI sauf pour la numérisation	
Signature du caractère exécutoire sur le document					Non sauf si le signataire du bordereau n'a pas la délégation pour le faire	Non sauf si le signataire du bordereau n'a pas la délégation pour l'attester	Non sauf si le signataire du bordereau n'a pas la délégation pour l'attester	Non sauf si le signataire du bordereau n'a pas la délégation pour l'attester		Non sauf si le signataire du bordereau n'a pas la délégation pour l'attester	

## La paye

- L'état liquidatif de paye

L'état liquidatif des données de la paye peut être dématérialisé sous forme d'un fichier de données au format XML. Des tris et des recherches sont possibles, l'outil XéMéLios permettant au comptable d'effectuer son visa.

Pour de nombreux établissements hospitaliers la dématérialisation de l'état liquidatif (bulletins de paie) a déjà eu lieu avant le passage au PESV2 et transmis au comptable sur un support de type CDROM. Le passage au PESV2 permet de traiter les PJ de paye comme les autres PJ de dépense en les adressant de manière dématérialisée à l'appui des mandats de paye, la signature n'étant pas nécessaire pour le visa du comptable.

Référence : P5

Domaine : **Projet**Titre : **La dématérialisation des pièces justificatives***Annexes : P5A et P5B*

- Les décisions et arrêtés de paye

Ces pièces justificatives émanant de la collectivité elle même sont le plus souvent transmises en format rtf ou pdf/texte.

Le modèle de données de l'état liquidatif de paye XML permet d'associer à chaque bulletin de paye, une ou plusieurs pièces justificatives dématérialisées (par exemple, décision individuelle), justifiant la création ou la modification des éléments de liquidation.

Dans cette hypothèse, le fichier XML des données de la paye et les pièces justificatives du mois sont transmis au sein d'une même archive électronique et permet la visualisation de ces décisions dans XéMélios quel que soit leur format choisi.

### Les délibérations

Comme pour celles concernant la paye, ces pièces justificatives, émanant de l'EPS lui-même, sont le plus souvent transmises en format rtf ou du word transformé en pdf, la signature n'ayant pas besoin d'apparaître sur le document.

La signature du bordereau suffit dès lors que le signataire a délégation pour attester du service fait.

### Ne fournir que les pièces obligatoires au visa du comptable

Un examen de la typologie des pièces justificatives à fournir doit être réalisé afin d'éliminer tout document inutile.

Il peut être nécessaire de revoir le décret des pièces justificatives en dépense.

En annexes, des exemples élaborés pour les hospices civils de Lyon qui ont remis à plat un certain nombre de processus.

En recette, les pièces justificatives sont peu nombreuses mais nécessitent également un échange avec le comptable pour éliminer tous les envois superflus

### Annexes

Annexe P5A	Pièces justificatives des marchés	<a href="#">Lien</a>
Annexe P5B	Pièces justificatives des mandats hors paye	<a href="#">Lien</a>